



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 16 avril 2019

Grand débat national :

La FNATH rend public son Livre blanc

Dans le cadre du Grand débat national, la FNATH, association des accidentés de la vie a souhaité laisser la parole à ses adhérents, mais pas uniquement et plus largement aux travailleurs, assurés sociaux, précaires, en mettant en place une plateforme de libre expression intitulée « Libérons la parole » sur son site fnath.org.

Des revendications, émanant de toute la France entière, ont été exprimées sur 5 thématiques :

1. la revalorisation des rentes, pensions et minima sociaux,
2. la santé au travail,
3. la réinsertion sociale et professionnelle,
4. l'indemnisation des victimes d'AT/MP,
5. l'accessibilité / le handicap.

Face au succès de cette initiative, il est apparu indispensable de remettre un livre Blanc à Monsieur le Président de la République, au Gouvernement et aux Parlementaires afin de remonter les inquiétudes de nos adhérents et de l'ensemble de nos concitoyens sur ces différents sujets affectant leur quotidien.

À la suite de ces témoignages, une série de propositions qui visent à améliorer la situation de l'ensemble des accidentés de la vie est proposée par la FNATH.

Voici quelques propositions de la FNATH :

- Voter un Projet de loi de finances rectificatif rétablissant immédiatement l'indexation des rentes, pensions et minima sociaux sur l'inflation et permettant également de rattraper les pertes de revenus qu'ont supportés les assurés sociaux,
- Revenir sur les modalités de calcul des rentes et des pensions afin que la maladie, l'invalidité ou l'accident ne soient cause de paupérisation,

- Réformer les tableaux des maladies professionnelles pour simplifier les modalités de reconnaissance et reconnaître les pathologies modernes du travail et autres risques sanitaires professionnels (burn-out, nanoparticules, produits phytosanitaires),
- Porter la création d'un revenu minimum d'existence temporaire, quelle que soit la cause de l'arrêt de travail et le statut de la personne (salarié, libéral, artisan, autoentrepreneur), qui se situe au-dessus du seuil de pauvreté et qui cesse lorsque la réinsertion est effective,
- Améliorer l'indemnisation des victimes du travail qui font reconnaître la faute inexcusable de leur employeur et imposer une obligation d'assurance aux entreprises,
- Faciliter l'accès au crédit pour les personnes handicapées,
- Supprimer la prise en compte du revenu du conjoint dans le calcul de l'AAH.

La FNATH continuera de porter les revendications de ses adhérents et œuvrera, sans relâche, à l'amélioration des conditions de vie des accidentés particulièrement dans les suites pratiques de la restitution du Grand débat et les mesures économiques et sociales qui suivront.

Pour accéder au document, suivre le lien : [Livre blanc de la FNATH](#)

Contact Presse :

François VERNY, 01 45 35 00 77 – 06 89 42 04 65 – antenne.nationale@fnath.com

